



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

Bulletin Mensuel - Numéro 169 - Août 2011

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : REDD+

Dans la douleur du départ de notre cher compagnon Ricardo Carrere, à qui nous dédions le bulletin de septembre, il ne nous reste qu'à suivre ses traces, en parcourant les chemins qu'il nous a ouverts.

Ainsi, dans le présent bulletin nous continuons de dénoncer les systèmes REDD et REDD+, dont Ricardo avait dit : « il y aura sans doute quelques projets 'réclame', qui apporteront des fonds à des peuples des forêts et qui seront utilisés pour faire la publicité de REDD. Mais ce seront des exceptions à la règle ». De même, il nous avait avertis du danger que les peuples autochtones et les communautés locales soient privés de leurs droits sur les forêts, au nom de la « conservation ».

NOTRE OPINION

- **REDD+ : peut-on l'arranger ?**

PRIS DANS LES FILETS DE REDD

- **Les « péchés » du système REDD+**
- **Le projet pilote REDD de Conservation International en République démocratique du Congo: une production inédite de la Walt Disney**
- **Un projet de réduction de la déforestation au Paraná, Brésil, et la persécution des communautés**

DÉFINIR LES FORÊTS

- **Vers le 21 septembre**

NOTRE OPINION

- **REDD+ : peut-on l'arranger ?**

Au cours des 5 ou 6 dernières années, le thème des forêts a repris de l'intérêt dans le domaine international, mais il l'a fait d'une façon très particulière : par le biais du débat sur la manière de conserver le plus possible du carbone qu'elles renferment.

La réduction des émissions de carbone qui découlent du déboisement et de la dégradation des forêts a été l'objectif des politiques élaborées dans les conférences mondiales sur le climat, qui ont mis l'accent sur un mot rare et peu compréhensible pour beaucoup de personnes : REDD ou, plus récemment, REDD+.

Bien que l'intention de combattre et de réduire la déforestation soit louable, le fait de centrer l'intérêt principal sur le carbone et sur les mécanismes REDD+ implique d'emblée que l'on n'accorde pas la priorité aux communautés qui dépendent des forêts ni à leurs problèmes, et que l'on ne considère pas le rôle crucial que jouent les forêts dans la conservation de la plupart de la biodiversité et des ressources hydriques de la planète. REDD+ est une vision réduite du problème de la déforestation, qui répond aux intérêts des grands pollueurs des pays industrialisés, dans la mesure où il les exempte de modifier leurs systèmes. En outre, il a causé davantage de problèmes aux peuples des forêts.

Dans le présent bulletin nous analysons quelques « péchés » de REDD+, en concentrant notre attention sur les risques que comporte son application pour les habitants des forêts, en ce qui concerne surtout leurs droits territoriaux et leur utilisation de la forêt pour leur subsistance. Dans ce sens, nous examinons de plus près deux expériences de projets REDD, l'un plus ancien au Brésil, l'autre plus récent en République démocratique du Congo. Nous souhaitons, en particulier, connaître l'avis et l'expérience des communautés directement touchées, et nous remarquons qu'elles se heurtent à plusieurs problèmes graves.

À partir de plus de cinq années de débats internationaux auxquels ont participé des gouvernements, des ONG, des chercheurs, des transnationales, des consultants, des banques, etc., et de la lecture de récits sur les projets pilotes REDD – que l'on présente comme des expériences exemplaires à imiter – une question nous vient à l'esprit : peut-on « arranger » les problèmes du mécanisme REDD+, dans lequel on continue de dépenser des sommes énormes en réunions, consultations, conférences et projets ?

Nous pensons que la situation actuelle montre, mieux que jamais, qu'il faut emprunter d'autres chemins que REDD+. Premièrement, il est indispensable d'actualiser et d'analyser les causes directes et indirectes de la déforestation, dans chaque pays mais aussi au plan international. Les rares fois où cela a été fait ces dernières années, c'était de façon insuffisante et sans la participation indispensable des peuples qui vivent dans les forêts et des organisations qui travaillent directement avec eux au sujet du déboisement.

Deuxièmement, il faut reconnaître la contribution des peuples des forêts à leur conservation ; les projets REDD+ ne le font pas, tout simplement parce que la présence de communautés dans les forêts représente un « problème » pour eux. En effet, pour les promoteurs de ces projets, l'utilisation communautaire de la forêt compromet les calculs sur les volumes de carbone qui, d'après les experts, pourraient être conservés dans une surface déterminée d'un projet REDD. Nous observons, dans la pratique, une tendance plus ou moins explicite à exclure les communautés des forêts qu'elles utilisaient.

Il est probable que REDD+ deviendra un simple mécanisme de marché ; ainsi, il contribuera à ce que les pollueurs puissent continuer à polluer, en compensant cela grâce au carbone censément stocké dans les forêts préservées, de sorte que la pollution industrielle augmentera. De cette manière, on remet à plus tard la prise de mesures structurelles contre la crise climatique, qui portent sur des systèmes de production et de consommation absolument indésirables, avantageux seulement pour une minorité de la population mondiale, et qui finiront par détruire beaucoup plus de forêts qu'un quelconque projet REDD+ ne pourra en sauver.

[index](#)

PRIS DANS LES FILETS DE REDD

– Les « péchés » du système REDD+

Le monde est attrapé dans une grave crise climatique comme résultat de la forte augmentation dans l'atmosphère de gaz d'origine anthropique (c'est-à-dire, produits par l'homme), qui provoquent une élévation dangereuse de la température, ce qu'on appelle réchauffement planétaire. Or, s'il s'agit d'un processus « global », ses causes n'ont pas été si « globales » que cela. Tous les êtres humains ne sont pas coupables de cet état des choses, et ceux qui ont le plus contribué au problème – les pays industrialisés du Nord – n'en assument pas la responsabilité.

De nombreuses personnes (y compris nous-mêmes) affirment avec force que la cause profonde du problème réside dans l'actuel système consumériste « exporté » des pays industrialisés du Nord vers le monde entier, où la production, le commerce et la consommation avalent d'énormes quantités de combustibles fossiles.

La soi-disant communauté internationale (organisée dans les Nations unies) a reconnu l'existence de la crise, elle a investi beaucoup d'argent dans de longues réunions internationales et proposé un mélange de mesures fondées sur le marché et d'objectifs de réduction médiocres et insuffisants pour combattre le changement climatique. Ne visant pas la racine du problème, ces mesures ont permis aux pays pollueurs de se soustraire à leurs engagements, de sorte que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter.

Ces derniers temps, la Convention des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est centrée sur la déforestation et sur la dégradation des forêts en tant que sources d'émissions de carbone. Comme nous l'avons dit il y a quelques années, la prémisse que le carbone libéré à partir du déboisement est le même que le carbone produit par la combustion de combustibles fossiles, est fautive, puisque le changement climatique ne naît pas des émissions des forêts, mais de l'augmentation constante du stock total de carbone atmosphérique due au brûlage de combustibles fossiles. C'est ce carbone, emmagasiné dans le sous-sol pendant des millions d'années sous forme de charbon, de pétrole et de gaz, qui cause le problème. Ledit carbone – qui ne fait pas partie du cycle naturel du carbone émis et absorbé en permanence par les végétaux – a commencé à s'accumuler dans l'atmosphère, et a donné lieu au réchauffement planétaire qui, à

son tour, déclenche le changement climatique. Prétendre que les émissions de carbone des combustibles fossiles puissent être « compensées » par le simple expédient d'éviter des émissions provenant du déboisement est un argument faux, dilatoire et létal. [1]. Bien entendu, le problème de la déforestation reste entier, mais il faut insister sur le fait que le système REDD ne s'occupe que d'une source mineure d'émissions de carbone, et qu'il ne s'attaque pas du tout à l'ensemble complexe des causes profondes et directes du déboisement.

Le système REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) est entré en scène en 2005, dans le cadre de la CdP 11 de la CCNUCC. En 2008, la CdP 13 y a ajouté les concepts de « conservation, gestion durable et amélioration des stocks de carbone forestier », donnant lieu à ce qu'on appelle REDD+. Les incitations financières ont déjà plu sur des projets censément destinés à conserver les forêts des pays tropicaux ou subtropicaux du Sud, au nom du carbone.

Les programmes REDD+ impliquent des stratégies complexes de surveillance, d'information et de vérification, que les organisations de l'ONU (la FAO, le PNUE et le PNUD à travers le programme UN-REDD) aident les pays à préparer, tandis que la Banque mondiale se charge de fournir les incitations économiques à travers le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF).

Le fait de se centrer sur le déboisement dans les pays du Sud réduit la pression sur les pays du Nord pour qu'ils diminuent leurs propres émissions. En outre, les institutions qui gouvernent le système REDD+ ont été autorisées à façonner et à définir, à valider ou à écarter les décisions relatives à la possession de la terre, au partage des bénéfices et à la gestion des forêts dans les pays du Sud. De même, un ensemble de principes et de critères vont définir la manière de mesurer les stocks de carbone, qui participera à ce processus, et quelle sera la portée de cette participation. Or, comme l'explique un rapport sur REDD+ rédigé par Thompson, Baruah et Carr [2], un tel contrôle de la participation et de la validation de certaines méthodes, données et analyses en matière de changement climatique touche non seulement les communautés locales mais les États également, dont la souveraineté se voit amoindrie puisqu'on leur dit ce qu'il faut mesurer et comment.

En revanche, les projets REDD+ ont tendance à renforcer le rôle des États qui ne reconnaissent pas comme il faudrait les droits fonciers des peuples qui habitent les forêts ou qui ont des rapports avec elles, alors qu'ils en ont été les véritables gardiens. Les données satellite utilisées par le Woods Hole Research Center et l'Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia ont montré que, dans les régions de l'Amazonie soumises à une déforestation accélérée, le déboisement s'est arrêté là où les droits des autochtones ont été reconnus. Malgré cela, REDD+ accorde des incitations économiques aux gouvernements pour que les forêts restent intouchées, ce qui implique d'expulser et de marginaliser les peuples forestiers. De même, l'interdiction des usages traditionnels de la forêt aura des répercussions inévitables sur les moyens de vie, et donc sur la sécurité alimentaire et la souveraineté des communautés locales, ainsi que sur les structures traditionnelles et le mode de vie qui sous-tendent leur identité. Pendant ce temps-là, on ferme les yeux sur l'industrie des combustibles fossiles, sur les entreprises de plantations et sur d'autres

déboiseurs à grande échelle.

Les peuples indigènes se heurtent aussi au problème du manque d'information. Selon le rapport mentionné, « de nombreux critiques des activités REDD+ dans le monde mentionnent l'insuffisance des informations fournies aux peuples indigènes, qui aboutit à accroître la marginalisation de groupes déjà vulnérables ».

Or, le manque d'information n'est pas le seul sujet de plainte : en janvier 2010, Abilie Wape, leader des peuples Kamula Doso de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a dénoncé qu'il avait été obligé, sous la menace d'une arme à feu, à renoncer aux droits sur le carbone de la forêt de sa tribu : « Ils sont venus me prendre la nuit, un policier est venu avec une arme à feu. Ils m'ont menacé. Ils m'ont obligé à monter dans le véhicule. Ensuite ils m'ont emmené à l'hôtel. Ils m'ont dit : 'Signe. Si tu ne signes pas, j'appelle la police et on t'enferme' » [3].

Le système REDD+ risque aussi d'influer sur un problème aussi important que la possession de la terre, qui concerne non seulement les communautés locales mais aussi le déboisement. Une étude de l'IIED à ce sujet [4] explique que « l'absence de clarté ou de sécurité quant à la possession de la terre peuvent favoriser le déboisement. Les usagers d'une ressource sont peu portés à protéger cette ressource s'ils n'y ont pas des intérêts. [...] En plus, le mode de possession de la terre influe sur la distribution des risques, des coûts et des bénéfices concernant les transferts financiers associés à la conservation des forêts. Ainsi, un régime foncier plus sûr donnerait à la population locale davantage d'influence sur les négociations avec le gouvernement et le secteur privé ».

Le rapport, qui a examiné les régimes fonciers et les problèmes qu'ils représentent pour l'application du système REDD dans sept pays de forêt tropicale, ajoute : « Du moment que les plans REDD seront probablement soumis à la législation nationale plutôt qu'aux lois coutumières, il est fondamental de savoir jusqu'à quel point les systèmes fonciers coutumiers seront respectés et protégés par la législation nationale ». Et il conclut : « Il sera difficile de déterminer qui recevra du soutien dans le cadre des projets REDD, c'est-à-dire qui sera payé, puisque les droits fonciers ne sont pas clairs dans beaucoup de terres menacées de déboisement. L'expérience nous montre que, lorsque la valeur des terres boisées augmente, des acteurs puissants tendent à s'en emparer, au détriment de ceux, plus pauvres et moins puissants, qui dépendent des forêts. Si REDD fait monter la valeur des forêts, il risque d'accroître aussi les conflits, car ceux qui en auront le contrôle seront ceux qui gagneront le plus. Parmi les plus graves dangers qui découlent de l'incertitude foncière figurent la violation des droits coutumiers dans l'intérêt des investissements étrangers, les contrats abusifs de longue durée et la spéculation foncière aux dépens des intérêts des communautés ».

Tom Goldtooth, du Réseau environnemental indigène, a déclaré : « Le débat doit porter sur les droits de propriété, sur les droits fonciers coutumiers et le régime de possession, et sur leur définition au sein des discussions sur REDD et sur les terres boisées. L'insertion d'énoncés strictes sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones est très importante ici, parce qu'il ne suffit pas de parler de pleine participation. Comment peut-on participer pleinement quand on n'a pas de droits ? » [5]

Un système REDD+ basé sur le marché – la conclusion la plus probable du processus, même pour des propositions de REDD+ basées sur des fonds – avantagera les grandes entreprises, mieux dotées que les communautés locales en argent et en expertise au moment de présenter des projets et de répondre à des exigences complexes. Ainsi, les sociétés d'affaires entrent en scène et deviennent des parties prenantes au même titre que les communautés qui ont longtemps protégé la forêt tout en l'utilisant pour satisfaire leurs besoins.

Pour les femmes, l'impact des mécanismes basés sur le marché est double. Elles occupent en général une position marginale dans les économies monétaires, puisque leur rôle au sein de la famille et dans la forêt est invisible du point de vue économique : elles élèvent les enfants, font la cuisine, apportent de l'eau, s'occupent des personnes âgées, etc. Elles participent rarement aux transactions. Leur position initiale de négociation étant plus faible, elles ont plus de possibilités d'être perdantes.

Un des graves péchés du système REDD+ en tant que solution supposée du déboisement et de la dégradation des forêts est qu'il néglige les causes sous-jacentes de ces problèmes, et qu'il en blâme les habitants des forêts ; un autre grave péché est qu'il a ouvert la porte aux plantations d'arbres en régime de monoculture.

Le Protocole de Kyoto adhère à la définition de forêt de la FAO, qui inclut toute zone où il existe une certaine quantité d'arbres. Même les plantations industrielles d'arbres exotiques génétiquement modifiés sont considérées comme un type de forêt, une forêt plantée. Les activités REDD+ adopteront probablement cette même définition, d'autant plus que ce système renforce la vision réductionniste des forêts, devenues maintenant de simples « stocks de carbone ».

Nous avons mentionné quelques défauts majeurs de REDD+, mais le pire de tous est que ce système ne s'attaque pas au problème urgent qu'il est censé résoudre : le changement climatique. Au moment où il serait nécessaire et urgent de prendre de fortes mesures concertées dans beaucoup de pays, et surtout dans ceux qui produisent le plus d'émissions, REDD+ se présente comme une fausse solution qui détourne l'attention de la véritable mesure à prendre : réduire les émissions de carbone à leur source.

Raquel Nuñez, WRM, raquelnu@wrm.org.uy

[1] Bulletin 160 du WRM

[2] "Seeing REDD+ as a Project of environmental governance", Mary C. Thompson, Manali Baruah, Edward R. Carr, 2010, pages 100-110, ELSEVIER, www.sciencedirect.com.

[3] "Carbon Markets Violate Indigenous Peoples' Rights and Threaten Cultural Survival", communiqué de presse, 01/13/10, Indigenous Environmental Network, <http://www.globaljusticeecology.org/pressroom.php?ID=345>.

[4] "Tenure in REDD – Start-point or afterthought?" Cotula, L. et Mayers, J., 2009, Natural Resource Issues n° 15, International Institute for Environment and Development, Londres, Royaume-Uni, <http://pubs.iied.org/pdfs/13554IIED.pdf> .

[5] "The REDD train is going pretty fast and it's left us at the station" : interview de Tom B.K. Goldtooth par Chris Lang, <http://www.redd-monitor.org/2009/01/14/interview-with-tom-bk-goldtooth>.

[index](#)

– Le projet pilote REDD de Conservation International en République démocratique du Congo : une production inédite de la Walt Disney

En République démocratique du Congo (RDC), Conservation International (CI) est en train de soutenir un projet pilote REDD (Réduction des émissions dérivées du déboisement et de la dégradation des forêts), financé par la compagnie de divertissements Walt Disney. Le projet est mis en œuvre dans les réserves naturelles de Tayna et de Kisimba-Ikobo. Il s'agit d'un des premiers projets dans la région.

Malgré la présentation positive du projet, publiée sur l'internet, on sait peu de chose sur ce qui se passe en fait à cet endroit, surtout en ce qui concerne les communautés directement concernées. En Afrique en général, et en RDC en particulier, les peuples qui vivent dans les forêts et qui en dépendent pour leur survie luttent durement pour que soient reconnus leurs droits sur leurs terres et sur leurs produits.

Face à cette situation le WRM a décidé d'organiser une étude de cas (1), pour que les représentants des communautés locales et d'autres organisations concernées puissent donner leur avis sur l'impact du projet mentionné et contribuer ainsi au débat sur REDD en RDC, aux plans local et national, mais aussi au niveau international.

L'importance des forêts du Congo et les droits des communautés

La RDC possède la plus grande superficie boisée de l'Afrique, composée de forêts de différents types et d'une diversité biologique extrêmement riche. Entre 35 et 40 millions de personnes en dépendent pour leur subsistance, dans les domaines de la nourriture, de la santé, du logement et de l'énergie. En outre, pour beaucoup de communautés les forêts ont une signification spirituelle, culturelle et sociale.

La lutte des communautés pour assurer leurs droits formels sur les terres qu'ils habitent et sur les forêts qu'ils utilisent est très difficile. La Constitution du pays leur garantit ces droits jusqu'à un certain point, quoique toutes les terres appartiennent, en principe, à l'État congolais. L'article 22 du Code forestier permet aux communautés d'obtenir des titres de concession, en se basant sur les droits qu'ils possèdent par tradition sur les terres qu'elles occupent et utilisent, mais les modalités d'application de cette disposition sont encore en discussion. Dans la pratique, le droit des communautés d'occuper leurs terres traditionnelles et d'utiliser les forêts suivant leurs coutumes n'est pas respecté, et dans de très nombreux cas elles voient que ces terres sont transformées, par exemple, en parcs nationaux. Bien que la loi oblige l'État à demander l'avis des communautés à ce sujet, les parcs sont créés quand même et cela se fait souvent en expulsant les habitants de la zone. En ce moment, plus de 26 millions d'hectares ont été « classés », pour

l'établissement de parcs nationaux ou d'autres zones protégées où les droits d'utilisation des communautés sont très limités ou ont été éliminés.

D'autre part, la RDC a vécu pendant plus d'une décennie un conflit armé, dans lequel sont impliqués les pays voisins. Ce conflit est alimenté par la concurrence pour les ressources naturelles, minérales surtout, qui sont d'un grand intérêt pour les sociétés transnationales. La population en a énormément souffert, surtout dans l'Est du pays, où des groupes armés sont encore en activité, y compris dans la zone de la réserve de Kisimba-Ikobo ; ainsi, le projet REDD de CI et de Walt Disney se déroule dans un climat d'insécurité.

Le processus REDD en RDC

La RDC a été le premier pays du Bassin du Congo à recevoir des fonds par l'intermédiaire du FPCF (2) (200 000 USD), de la Banque mondiale et de l'UN-REDD (3) des Nations unies (3,4 millions USD), pour la mise en œuvre du système REDD après 2012. D'autres fonds pour des projets pilotes sont prévus, en provenance de la Norvège et du Royaume-Uni. De façon générale, les divers acteurs concernés dans la promotion de REDD accordent beaucoup d'importance aux projets pilotes comme celui de Walt Disney et CI.

Dans ce processus officiel, il est fréquent que les peuples des forêts soient considérés comme responsables principaux de la déforestation en RDC, en raison de leur méthode d'agriculture itinérante. Cela arrive, par exemple, dans un rapport de la société conseil nord-américaine McKinsey, publié en 2009, sur le potentiel de la RDC en matière de REDD+. Dans le même rapport, la responsabilité des entreprises forestières est passée sous silence. En plus, le rapport de McKinsey propose des programmes de boisement et de reboisement à grande échelle, par exemple la plantation de palmiers à huile sur sept millions d'hectares de terres censément « marginales » et sur quatre millions d'hectares de forêts supposées dégradées, malgré les fortes répercussions négatives que ces plantations industrielles sont en train d'avoir sur l'environnement et sur les communautés de l'Afrique (4), et que ces impacts aient été constatés également en Asie et en Amérique latine.(5)

Le projet pilote REDD de CI / Walt Disney

Le projet pilote en question est le résultat d'un accord passé entre Walt Disney et CI, pour un montant de sept millions de dollars. D'après l'information de marketing publiée sur l'internet, ce montant est destiné à « protéger les forêts au Pérou et en RDC ». Grâce à la protection et à la gestion durable de plus de 500 000 hectares de forêt tropicale, on éviterait l'émission de 900 000 tonnes de CO₂.

Dans le cas de la RDC, le projet vise à protéger deux réserves soi-disant « communautaires » de la province de Nord-Kivu (Tayna et Kisimba-Ikobo), et à améliorer les services sociaux pour améliorer le développement local et réduire la pauvreté des communautés. La Walt Disney, qui a eu un résultat financier net de 7 590 millions USD en 2010, affecterait au projet quatre millions de dollars. L'entreprise a fait savoir que ce soutien fait partie de sa politique environnementale et vise à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre.

En RDC, le projet est géré en association avec le Fonds international pour les gorilles Dian Fossey (DFGFI) et avec l'UGADEC (Union d'associations pour la conservation des gorilles et le développement communautaire en RDC orientale), en mettant en valeur le concept de « réserve communautaire ». L'USAID (6) y participe également, par l'intermédiaire du programme CARPE (7).

Qu'est-ce qu'une « réserve communautaire » ?

Une « réserve communautaire » est une zone occupée et gérée par les communautés locales. Elle comprend trois types de zones : une zone intégralement protégée, où toute activité humaine est interdite ; une zone tampon, où l'activité humaine est permise mais contrôlée ; et une zone de développement, destinée à la production permanente grâce à l'activité économique et à l'amélioration des infrastructures.

La « réserve communautaire » de Tayna, de 90 000 hectares, fut créée en 1998 par quelques défenseurs des réserves de ce type, avec la participation de deux chefs traditionnels. Cette réserve est considérée comme la première initiative de ce genre de la RDC, et même de l'Afrique centrale. En 2006, elle fut reconnue par l'État et transformée en réserve naturelle (Réserve naturelle de Tayna, RNT) par le ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature. Cet acte définissait la zone comme propriété de l'État mais en enlevait la gestion à l'organe compétent (ICCN (8)) pour la transférer à une organisation « communautaire », dénommée Réserve de gorilles de Tayna (RGT). Les communautés reçurent immédiatement certains bénéfices, comme l'installation de l'électricité dans quelques villages à partir d'une petite usine hydroélectrique, l'établissement d'un service de l'Université de conservation de la nature, des améliorations des installations de santé et d'éducation, et quelques autres encore.

La deuxième réserve communautaire qui fait partie du projet REDD est la Réserve des primates de Kisimba-Ikobo (RPKI), de 137 000 hectares. Elle fut créée pour essayer d'élargir le système appliqué à Tayna, situé plus au nord dans la même province. La RPKI, comme la réserve de Tayna, fut déclarée réserve naturelle par un arrêté ministériel en 2006. La RECOPRIBA (9) fut créée pour la gérer.

Les deux réserves font partie d'une stratégie nationale de conservation, qui cherche à créer un couloir pour relier les parcs nationaux de Kahusi Biega (PNKB) et de Maiko.

Dans le cas de la RPKI, une bonne partie des leaders traditionnels et des membres des communautés, hommes et femmes, s'opposent à sa création depuis 2003. Cette opposition a donné lieu à une vaste bibliographie de lettres de protestation adressées aux autorités et de réponses de ces dernières. À un moment donné, le ministère de la Justice suspendit la RECOPRIBA, mais cela n'empêcha pas le ministère de l'Environnement et de la conservation de la nature de créer, en 2006, la réserve naturelle de Kisimba-Ikobo. Sa création ne semble avoir servi qu'à aggraver les conflits : les droits d'utilisation de la forêt y étant très restreints, la communauté la considère comme une véritable attaque contre son mode de vie.

Ainsi, les communautés de Kisimba-Ikobo luttent maintenant pour que soit révoquée la création de la réserve naturelle et pour défendre la gestion communautaire de la

forêt, à partir du contrôle du territoire auquel la constitution leur donne droit. L'acte de création de la réserve devrait être annulé, puisqu'il a été signé par deux chefs uniquement, qui étaient censés représenter toutes les communautés mais qui n'avaient pas reçu l'autorisation de ce faire.

Impact du projet REDD sur les communautés

Bien que l'accord sur le projet Walt Disney / CI ait été signé en 2009, il est encore difficile pour la population de se prononcer sur ses répercussions. En effet, d'après l'UGADEC, le document descriptif du projet est en cours d'élaboration pour ce qui est des émissions de carbone évitées, de sorte que les premiers paiements sont prévus à partir de 2012 seulement. De même, une étude socio-économique est en cours pour définir les mesures à prendre en faveur des communautés.

Pourtant, dès que le projet REDD commença à être divulgué ses promoteurs entreprirent plusieurs activités, en particulier des activités de sensibilisation de la population, comme celles qui étaient déjà en cours au sujet de la préservation des gorilles. D'après les défenseurs du projet, un document signé par des leaders communautaires sera la preuve concrète du consentement préalable et libre des communautés.

Or, nous avons pu constater que le consentement relatif à la mise en œuvre du projet REDD dans la réserve de Kisimba-lkobo a plusieurs défauts et que, dans le meilleur des cas, il est partiel. En outre, ce processus n'a servi qu'à aggraver un conflit où ce qui est en jeu est le droit territorial et le droit d'utiliser la forêt. Une partie de la population s'oppose au projet REDD, car il renforce la création d'une réserve « communautaire » qui l'a privée de ses droits sur les terres ancestrales et les forêts. Dans une lettre adressée au gouverneur de la province, ces communautés insatisfaites s'opposent au projet REDD parce qu'il ne respecte pas leurs droits fonciers et parce qu'elles n'ont pas eu la possibilité de présenter leurs revendications.

Ainsi, une partie considérable de la population de Kisimba et d'lkobo, qui s'oppose à la création de la réserve et à l'actuel projet REDD, tend à être encore plus marginalisée. Les responsables du projet semblent ignorer le fait que cette partie de la population n'a pas donné son consentement au projet REDD, et ils ne font rien pour résoudre le conflit. Au contraire, les responsables de l'UGADEC ont fait savoir qu'ils entreprendraient bientôt la démarcation physique et « participative » de la réserve de Kisimba-lkobo.

Même ceux qui ne s'opposent pas au projet REDD ont peu d'information sur lui et ne connaissent pas clairement les devoirs de la population dans la zone concernée. Pourtant, les espoirs sont grands, comme le montre un des témoignages recueillis dans la région :

« Nous avons été informés du projet REDD et on nous a dit que nous aurons de nombreux bénéfices. On nous a dit de ne plus attaquer la forêt mais de la protéger, comme nous protégeons les gorilles... on nous a dit que les arbres produisent du carbone et que cela est important pour l'air. Tout le monde sera bénéficié et la vie va changer.

On nous a dit que le projet va durer 20 ans, mais cela fait trois ans déjà qu'il a commencé et nous n'avons rien vu encore. Ainsi, nous voyons que les bénéficiaires sont longs à venir et que la population commence à se décourager. Nous continuons d'attendre parce qu'on nous a remplis d'espoir. »

Le manque d'information est important ; la source la plus importante semble être l'internet, mais dans cette zone il est rare d'y accéder. En outre, les acteurs locaux ne connaissent pas le contrat signé par CI et Walt Disney, et encore moins le budget du projet ; même les leaders qui ont participé à la création des réserves n'en sont pas au courant. Ainsi, ils ne sont pas en mesure d'évaluer ce que le projet implique pour la communauté. Une personne a affirmé que « *CI et DFGFI ont beaucoup réservé l'information* ».

Il n'existe pas beaucoup de clarté non plus, surtout chez les leaders communautaires interviewés, quant à la répartition des tâches entre CI, DFGFI, UGADEC, RGT et RPKI. Tout ce que plusieurs personnes peuvent dire est que CI est responsable des finances du projet, tandis que la partie administrative et technique revient au DFGFI. Un leader local a affirmé : « *C'est notre forêt, mais d'autres personnes viennent la gérer à notre place* ».

En outre, pour la plupart des personnes interviewées qui sont directement concernées par la mise en œuvre du projet, REDD est synonyme de commercialisation de crédits de carbone, de sorte qu'elles affirment qu'il faut calculer la quantité de carbone disponible dans la forêt et la quantité qui peut être commercialisée. Mais personne ne semble curieux de savoir qui aurait droit au carbone qui serait « acheté » par Walt Disney, ce qui aurait des implications au moment de partager les sommes payées par l'entreprise pour ces crédits. Ce point n'ayant pas été défini, il risque de susciter de nouveaux conflits à l'avenir.

Finalement, il a été constaté que, si les hommes ont peu d'information sur REDD, les femmes en ont beaucoup moins. Au cours d'une discussion avec les membres d'une association de femmes des alentours de la réserve de Tanya, l'une d'elles a dit : « *Nous n'avons jamais entendu parler de REDD* ». Cela est significatif, quand on considère que les femmes jouent un rôle fondamental dans la conservation des forêts.

Considérations finales

Ce projet pilote REDD a suscité beaucoup d'espoirs chez les divers acteurs concernés et, surtout, chez la population locale. Pourtant, à ce jour il a contribué plutôt à renforcer la présence et l'image de CI et de la Walt Disney en tant que protectrices des forêts dites communautaires.

Pendant ce temps, une partie considérable de la population de Kisimba et d'lkobo est impliquée dans un grave conflit sur les droits territoriaux et sur les droits d'utilisation de la forêt. Ce conflit requiert une solution urgente de la part des autorités.

En fait, l'expérience montre que, dans la logique de REDD, les communautés sont

un « obstacle » et qu'elles sont même considérées comme coupables du déboisement dans les rapports officiels sur REDD en RDC. Dans ce sens, la lutte d'une partie significative des communautés de Kisimba et d'Ikobo pour une gestion forestière basée sur le respect de leurs droits territoriaux et de leur utilisation de la forêt semble être devenue plus difficile. Ce qu'il leur faut d'urgence, c'est la possibilité légale et les moyens pratiques de mettre en œuvre leur proposition de gestion communautaire de la forêt. À cet égard, ils ont l'appui de plusieurs ONG de la région, comme le réseau CREF, qui s'occupent essentiellement de ces questions, convaincues que cette proposition est importante pour l'avenir des communautés et pour la conservation des forêts de la RDC.

La survie de la forêt et des populations qui en dépendent ne peut pas devenir l'otage de la commercialisation du carbone qu'implique le système REDD. Il est inacceptable que les souffrances que ces communautés subissent du fait des années de guerre et de violence augmentent encore davantage, pour servir l'intérêt d'une entreprise nord-américaine qui pourra continuer à polluer et qui se fera, à peu de frais, une image de protectrice des forêts.

(1) Le présent article est basé sur l'étude de cas en question, organisée par le WRM en mai 2011, qui porte sur le projet pilote REDD de Walt Disney et CI en RDC. Le rapport général correspondant, rédigé par Belmond Tchoumba, sera publié par le WRM en septembre 2011.

(2) Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Forest Carbon Partnership Facility).

(3) Il s'agit du programme REDD des Nations unies, qui a pour but d'aider les pays à préparer leur stratégie REDD+.

(4) Voir www.wrm.org.uy, Oil Palm in Africa: past, present and future scenarios.

(5) Voir www.wrm.org.uy.

(6) Agence pour le développement international des États-Unis.

(7) Programme régional de l'USAID pour l'environnement en Afrique centrale.

(8) Institut congolais de conservation de la nature.

(9) Réserve communautaire des primates de Bakumbule.

[index](#)

– Un projet de réduction de la déforestation au Paraná, Brésil, et la persécution des communautés

En 1999, quelques années avant le lancement du mécanisme REDD, un des premiers projets liés au carbone dans les régions forestières du monde avait déjà pris naissance. Il s'agit d'un projet commun de l'ONG brésilienne SPVS (*Sociedade de Pesquisa em Vida Selvagem e Educação Ambiental*) et de l'ONG nord-américaine TNC (*The Nature Conservancy*). Le projet se déroule sur le littoral de l'État de Paraná, dans la région Sud du Brésil, plus spécifiquement dans les localités d'Antonina et de Guaraqueçaba.

Avec des fonds de trois entreprises américaines, *General Motors*, *American Electric Power* et *Chevron*, la SPVS a acquis une superficie totale de 18 600 hectares. Par des activités de préservation et de restauration de zones dégradées, l'organisation

affirme qu'elle a déjà ôté 860 mille tonnes de carbone de l'atmosphère (1). Selon la logique des projets REDD, les crédits provenant du carbone seraient mis à profit par les entreprises nord-américaines qui financent SPVS pour compenser une partie de leurs émissions de produits polluants. Cependant, on ne trouve pas beaucoup d'informations, ni sur la page Web de la SPVS ni sur la page Web des entreprises, sur les valeurs transférées par ces dernières à la SPVS. Les communautés visitées n'ont pas non plus d'informations à ce sujet, ce qui démontre un manque d'information et de transparence.

La page Web de la SPVS (2) divulgue que, selon le Service forestier brésilien, le projet entre dans la catégorie des « actions de REDD qui ont produit de bons résultats ». Le projet a cependant causé un effet dévastateur sur les communautés qui résident dans les environs des réserves de la SPVS.

Bref historique

Depuis le processus de colonisation de la région, le littoral du Paraná a été habité par des « caiçaras » (3), par des peuples indigènes et par des communautés *quilombolas*. Elles se consacrent à l'agriculture et à l'extraction ; elles cohabitent avec la forêt où elles produisent leurs aliments de subsistance, principalement de la farine de manioc, grâce au système de jachère. De la Mata Atlantica elles tirent le coeur de palmier pour s'alimenter, des lianes pour fabriquer des objets artisanaux et du bois pour construire des maisons, des clôtures et des canoés pour pêcher. Ces gens pratiquent la chasse et la pêche pour nourrir leurs familles.

Il est donc clair que ces communautés dépendent en grande partie de la forêt avec laquelle elles ont élaboré une cohabitation harmonieuse. La preuve en est que cette région est l'une des mieux préservées du biome que constitue la Mata Atlântica au Brésil, milieu qui est le plus dévasté du pays.

Les communautés ne se sont jamais inquiétées d'enregistrer ou de clôturer les terres où elles vivent, et avaient l'habitude de considérer ce territoire comme une zone à usage commun, dont toutes et tous tiraient profit. Les terres sont, en majorité, *devolutas* (elles appartiennent à l'Etat), et les familles y ont toujours gardé leurs biens, que chaque génération transmet à l'autre. Elles travaillaient sur le territoire, parfois de façon individuelle, par famille, et parfois collectivement, pour les cultures itinérantes.

L'arrivée des grands propriétaires fonciers

Un des premiers changements qui se produisirent dans la région à partir des années 1960 fut l'arrivée des exploitants de bois et, principalement, des grands propriétaires fonciers. Ceux-ci commencèrent à enregistrer les terres et à se les approprier, dans bien des cas au moyen du *grilagem* (enregistrement et appropriation illégale de terres), une pratique fréquente dans les zones rurales du Brésil. Comme conséquence, les familles furent menacées et nombre d'entre elles expulsées de leurs terres. Les propriétaires utilisaient les « *jagunços* » (tueurs à gages) et même des buffles pour envahir les propriétés des petits agriculteurs et se les approprier. Dans la région, ils choisirent d'élever des buffles plutôt que des bovins, car ce sont des animaux plus rustiques et donc plus adéquats à la

cohabitation avec le milieu local dans les zones déboisées, qui généralement s'inondent, et où l'accès et les déplacements sont difficiles.

L'arrivée de la SPVS : les promesses

A la fin des années 1990, la SPVS arriva dans la région et commença à acheter de grandes surfaces aux grands propriétaires. Elle réussit aussi à acheter quelques terres aux *posseiros* (agriculteurs sans titre de propriété), principalement à ceux qui se sentaient harcelés par l'action de l'ONG. Selon les habitants locaux, au début, la SPVS donna du travail à 47 personnes de la communauté, en leur payant un salaire légèrement supérieur au salaire minimum. Trois de ces fonctionnaires étaient des femmes, avec des salaires encore plus bas que ceux des hommes. La SPVS promit que les emplois dureraient au moins 40 ans, la durée de vie prévue du projet. La majorité des fonctionnaires furent employés comme gardes forestiers. En plus de ces emplois, la SPVS promit d'améliorer les revenus et la vie des familles.

Les effets du projet sur la communauté

Cependant, l'arrivée de la SPVS fut un véritable coup pour les communautés. C'est avec l'achat de terres par la SPVS que les communautés de la zone et des environs commencèrent à perdre leur accès à la forêt, abondante dans la région, et aux cours d'eau, c'est-à-dire qu'elles commencèrent à perdre leur liberté, leur autonomie, leur droit à aller et venir, et leur droit à leur propre mode de vie. Elles perdirent même le droit de couper les arbres indigènes de leurs propriétés, comme ce fut le cas pour un habitant qui avait créé pour son alimentation une plantation de palmiers doux, une espèce indigène. Il n'a plus aujourd'hui le droit de couper ces arbres, bien qu'ils poussent sur sa propre terre.

Pour intimider les communautés, la SPVS commença à les persécuter, avec la police environnementale de l'État de Paraná – appelée « Force Verte ». Ce type de violence persiste aujourd'hui car la « Force Verte » envahit même les maisons particulières sans avoir l'autorisation de le faire.

Une habitante d'une communauté raconte que :

« Ils voulaient que nous collaborions entre nous. Et nous avons accepté de collaborer [...] mais soudain ils commencèrent à envoyer les gardes aussi. Après deux ou trois jours ils ont commencé à envoyer les gardes chez moi. Ils entraient en disant qu'il y avait quelque chose de caché par là, que tout allait mal, et si la porte était fermée, ils entraient quand même. Ils frappaient à la porte et disaient agir sur ordre du juge, rien ne leur importait, de toute façon ils entraient [...] la Force Verte est entrée plusieurs fois, pas une ou deux fois : de nombreuses fois.[...] S'il y avait chez nous une arme quelconque, ils la prenaient et l'emportaient [...] Je ne pouvais même pas avoir un couteau, car ils l'emportaient, ils voulaient tout [...] Ils ne nous montraient rien, ils arrivaient, pas plus, et pénétraient dans la maison. Je n'étais pas chez moi le jour où ils sont arrivés le revolver au poing. Mon beau-frère était couché dans le lit, la porte était entrouverte comme ça, mon père était par là dehors. Ils se sont amenés, ont poussé la porte et ont tapé dessus jusqu'à ce que la targette saute. Mon beau-frère était assez malade, il avait la grippe et mal à la tête. Ils lui ont montré le revolver et lui leur a dit : 'qu'est-ce qui se passe ? je suis malade, et vous entrez de cette façon ?' »

[...] Et ils ont ainsi apparu plusieurs fois chez moi. Et la collaboration ? Comme ça, elle ne sert à rien, la collaboration, c'est juste pour nous déranger. Et donc, si elle ne sert à rien, il vaut mieux la suspendre. Et eux, ils voulaient tromper beaucoup de monde de cette façon. »

Une autre habitante raconte que son mari fut menotté chez lui par la Force Verte, qui alléguait que c'était là son « travail ». Une autre fois, il fut emprisonné durant 11 jours pour avoir coupé un arbre pour se fabriquer un canoë. Il dut payer une caution pour pouvoir sortir. Ils vivent aujourd'hui dans les difficultés et la peur : s'ils restent chez eux, ils n'ont pas de quoi manger, mais si le mari sort pour trouver du travail au dehors, son épouse et ses enfants doivent affronter une situation de peur et d'insécurité, ce qui montre aussi que les effets de la persécution et du projet de la SPVS touchent les femmes et les familles en bloc.

Aujourd'hui, bien des familles vivent traumatisées, et la situation est si grave que beaucoup d'entre elles renoncent à continuer à vivre à cet endroit où elles vivent depuis des générations. Des familles qui produisaient et vendaient de la farine doivent aujourd'hui tout acheter, y compris la farine. En conséquence, la qualité de leur alimentation a changé, et c'est là un des motifs pour lesquels leur santé n'est maintenant plus la même, d'après ce que disent les habitants. Aujourd'hui, une partie de la population locale a de l'hypertension artérielle, et souffre de stress, entre autres problèmes de santé. De plus, comme les communautés diminuent, la classe moyenne de Curitiba leur a acheté leurs maisons et leurs terrains pour y passer fins de semaine et jours fériés.

Les promesses d'amélioration des conditions de vie et de génération de revenus ont donné lieu à quelques initiatives qui ont décliné au fil des ans. Un groupe de femmes s'est organisé avec pour propos de produire des revenus grâce à du travail en coupe et confection. Cela a fonctionné pendant un moment mais aujourd'hui tout est arrêté, d'après les déclarations de plusieurs femmes de la communauté. Et la promesse d'emploi de la SPVS n'a pas non plus été tenue. D'anciens employés des communautés disent que la plupart d'entre eux ont été mis à pied et qu'il reste seulement sept fonctionnaires. Seul un travail de production de miel semble avoir porté ses fruits, mais il ne concerne pas directement les communautés les plus touchées.

La lutte des communautés

Cependant, les communautés tentent de résister à la pression de la SPVS dont le seul objectif semble être de les expulser toutes. Un groupe s'est organisé de façon spéciale. Au début de la décade passée, dans une des localités de la commune d'Antonina, un propriétaire voulait vendre ses terres à la SPVS, ce qui aurait conduit à l'expulsion de toutes les familles qui y vivaient. Les communautés s'organisèrent et, avec l'appui du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST), elles réalisèrent, en 2003, une occupation. Actuellement, il y a 20 familles sur place qui luttent pour l'officialisation du campement qui porte le nom de l'écologiste Lutzenberger, pour en faire un lieu d'application de la réforme agraire.

Pendant cette lutte ardue de la communauté contre les pressions du grand propriétaire, de la SPVS et des organismes gestionnaires de l'environnement, furent

dénoncés des délits commis contre l'environnement par le propriétaire, comme la déviation d'un cours d'eau et l'utilisation inconsidérée de produits agricoles toxiques. Les organismes firent la sourde oreille. De petits travaux de reboisement furent réalisés et, à partir de l'option pour l'agro-écologie, on décida de travailler collectivement dans le système agroforestier pour générer dans le futur des revenus pour les familles. Chaque famille disposera en outre d'une parcelle pour son alimentation de base.

Le domaine du campement est limitrophe de celui de la SPVS. D'après les habitants, les zones forestières sous contrôle des communautés sont en meilleures conditions que celles de la SPVS.

L'avenir

A proximité de l'une des communautés, au milieu de la forêt, fonctionne un centre de recherches dans lequel, aux dires des habitants, la SPVS réalise des études sur les espèces de la Mata Atlantica. Dans cet objectif, la SPVS s'est associée avec la banque privée HSBC, dans le cadre du programme *HSBC Climate Partnership*. D'après la page Web de HSBC, il s'agit d'un « programme environnemental innovateur » pour « donner une continuité à la préservation de la planète ».(4)

Pendant ce temps, l'avenir des communautés est extrêmement menacé si la proposition de préservation des zones forestières de la SPVS, qui compte avec tout l'appui de l'État – principalement dans les domaines environnemental et policier – continue à dominer dans la région. Il est absolument urgent que cessent les abus et la persécution des communautés. Ce qui se passe dans cette région, selon le témoignage des habitants, ce sont de graves violations des droits de l'homme, y compris de ses droits sociaux, culturels et environnementaux.

Une habitante raconte que :

« Oui, nous avons toujours conservé la forêt. Seulement, nous avons parfois besoin de couper aussi quelque chose : nous avons quelquefois besoin de construire une maison, ou besoin de bois. Mais nous ne pouvons pas, alors c'est difficile [...] Avant, nous le faisons pour planter nos cultures, mais ce n'est plus possible. Quand la SPVS est arrivée, tout s'est achevé. A l'endroit où vivait mon père, il ne peut plus le faire aujourd'hui. Avant, il avait ses cultures, il plantait du manioc, des haricots. Aujourd'hui ils n'ont plus rien, tout est fini. [...] Avant, il n'achetait pas de haricots, il plantait beaucoup de légumes ; Il déboisait un peu, et il plantait, et il tirait la plupart des choses de la terre. Et aujourd'hui, il ne peut pas planter, il doit tout acheter. Le riz et les haricots qu'il plantait en bonne quantité, le manioc [...] Avant, on ne voyait pas de maladies, et aujourd'hui la majorité des gens sont malades, beaucoup [...] Ils ont parlé, ils ont promis qu'ils allaient aider mon père, mais jusqu'à présent, nous n'avons vu venir aucune aide, ça a été encore pire, car dans ce cas ils ont dit qu'ils allaient aider, et puis la Force Verte est venue et ils voulaient même emmener mon père en prison. C'est ça, leur aide ...»

Pour lutter contre le réchauffement planétaire il est urgent aussi que les entreprises nord-américaines impliquées dans le projet de la SPVS commencent immédiatement à réduire leurs émissions de carbone, au lieu de les compenser

grâce à l'achat de crédits de carbone qui proviennent d'une région dont les habitants sont durement punis pour quelque chose qui devrait être un motif de respect : leur pratique de la conservation de la forêt.

(1) http://www.revistavisaoambiental.com.br/site/index.php?option=com_content&view=article&id=643:projeto-de-carbono-colabora-com-o-desenvolvimento-sustentavel-de-comunidades-no-parana&catid=5:noticias&Itemid=5.

(2) http://www.spvs.org.br/download/boletins/bol_jan10.html.

(3) Communautés qui sont nées du métissage génétique et culturel entre les premiers colonisateurs portugais et les indigènes qui vivaient sur le littoral. Elles vivent isolées, en pratiquant diverses activités pour survivre. (Source : <http://www.ilhabela.com.br/CULTURA/index.html>.)

(4) <http://www.hsbc.com.br/1/2/portal/pt/sobre-o-hsbc/sustentabilidade/meio-ambiente/hsbc-climate-partnership>.

[index](#)

DÉFINIR LES FORÊTS

- Vers le 21 septembre

Le 21 septembre, Jour international contre la monoculture d'arbres, n'est pas loin maintenant et nous continuons de travailler à recueillir des avis, des expériences et des témoignages qui rendent compte de la richesse de la vie de la forêt, si éloignée de l'uniformité stérile des plantations industrielles d'arbres.

Les mythologies, les légendes et les contes sont une source inépuisable de connaissances et d'observations collectives, qui recueille les éléments essentiels et symboliques de tout ce qui est significatif pour l'être humain.

Et c'est probablement pour cela que la forêt s'y reflète, avec ses lumières et ses ombres, ses mystères et ses arômes, définissant son énorme diversité et son rôle de foyer et d'aliment pour d'innombrables vies végétales, animales et humaines.

Nous vous invitons à nous envoyer des contes, des légendes, des mythes, des poèmes sur la forêt, le bois ou la selve, pour que ceux qui les connaissent et les aiment soient ceux qui les définissent.

Nous vous rappelons aussi que nous continuons de travailler sur les diverses propositions de notre campagne pour une véritable définition des forêts. Vous les trouverez sur le site de la campagne, <http://wrm.org.uy/bosques.html>.

*Parce qu'elle est poumon,
oxygène et mamelle,
défendons la forêt.*

*La forêt est boue douce,
eau douce, racine planétaire,
cruche habitée, plume libertaire,
tomade amoureuse encore inconnue,*

et nid d'oiseaux qui ont voix au chapitre.

*De la forêt on ne se moque ni ne se joue.
La forêt n'est ni fleuve muet ni lance aveugle.
La forêt est hiérarchie mondiale,
utérus et racine séminale.*

*La forêt est germination éternelle.
Ethnie fulgurante et cosmogonie mythique.
Défendons la forêt.*

(Poème de Carlos Villacorta Valles, originaire de Moyobamba, Région San Martín, Pérou ; il dirige le groupe littéraire Generación Caoba).

[index](#)
